

Art. 7 : Droit à un nom et une nationalité
Art. 16 : Prévention des abus

Protection contre l'exploitation économique

Réunion de la famille
Art. 6 : Droit à la vie

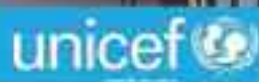
Art. 3 : Intérêt supérieur de l'enfant
Art. 2 : Non-discrimination

Art. 12 : Droit d'expression de l'enfant

"Mes Droits devant !"
Le 13e arrondissement
s'engage pour
les Droits des enfants



Illustration: Bély et Catherine VILAY - belycathydaty@gmail.com



MAIRIE DE PARIS



Les enfants du 13^e , la Mairie et la Compagnie à Bulles se mobilisent pour les droits des enfants !

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989, affirme qu'un enfant n'est pas seulement un être fragile qu'il faut protéger mais qu'il a aussi le droit d'être éduqué, soigné, respecté et entendu quelque soit l'endroit du monde où il est né. Il a aussi celui de s'amuser, d'apprendre et de s'exprimer.

Un anniversaire pour et par les enfants

La Mairie du 13^e a décidé de s'associer pleinement aux vingt ans de la Signature de la Convention en soutenant l'action '**Mes droits devant !**' de la Compagnie à Bulles et de sa directrice artistique, Chimel.

La compagnie à Bulles a organisé en 1999 "Voyage au coeur des Droits de l'Enfant" à l'occasion des 10 ans de la signature .Depuis, elle a mené plus d'une quinzaine d'actions d'envergure sur des thématiques liées à l'enfance et l'adolescence.

"Mes Droits Devant" souhaite célébrer le vingtième anniversaire en associant près de 140 collégiens et lycéens de tout le 13^e arrondissement à travers un événement à la fois artistique et citoyen.

Des personnalités comme les auteurs PEF et Bernard Friot, entre autres y participeront . Dès le 21 septembre, la compagnie à Bulles animera des ateliers artistiques dans les établissements scolaires .Un stage 'Théâtre et Cascades 'aura lieu à la Toussaint.
Le fruit de ce travail, '**Le jeu de cette famille**', sera alors présenté au public une première fois les 5 et 6 novembre au Théâtre du Lierre.

Du 17 au 19 novembre, six lieux du 13^{ème} seront investis par les enfants et adolescents, acteurs de leurs droits.

Le 20 novembre marquera l'apogée de ce travail avec deux représentations dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 13^e, précédées d'un défilé des enfants sur la Place d'Italie et d'un lâcher de ballons sur le parvis de la Mairie, représentant les Droits des enfants.

La Mairie du 13^e sous le signe des Droits de l'enfant

Dès le 17 novembre 2009, la Mairie du 13^e accueillera plusieurs expositions pour sensibiliser les habitants de l'arrondissement à la question des Droits de l'enfant.

Aline, jeune lycéenne du 13^e, et ambassadrice de l'Unicef, présentera ses portraits d'enfants de différents coins du monde.

L'Unicef France proposera une exposition créée spécialement pour les 20 ans, mettant en valeur 5 droits en particulier et dressant un bilan de son application dans le monde.

Enfin la Maison des Illustrateurs du 13^e arrondissement, présentera les dessins réalisés en direct pendant les spectacles sur le thème des Droits des enfants durant la soirée du 20 novembre.

Contact presse :

Pour la Mairie du 13^e :

Sandrine Hormazabal

06 86 85 39 64

sandrine.hormazabal@paris.fr

Pour la Compagnie à Bulles :

Chimel

06 12 82 21 60 / 01 53 80 17 16

cie.a.bulles@gmail.com

“Mes droits devant”

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait à la quasi unanimité la Convention relative aux droits de l'enfant. Par là même, les Etats signataires s'engageaient à respecter “l'intérêt supérieur de l'enfant” en toutes circonstances et, pour cela, à prendre les mesures appropriées.

J'ai engagé cette action “Mes Droits Devant” afin que s'enclenche une dynamique de réflexion active autour des Droits (et des devoirs) au sein de notre arrondissement. Ces droits respectés ici, bafoués ailleurs, défendus, niés parfois.

Organiser cette grande fête des Droits de l'enfant avec la Mairie du 13^e autorisera tous les jeunes concernés (de 10 à 18 ans) à servir leurs droits en actes de création.

La Compagnie à Bulles connaît bien ces publics au travers d'actions théâtrales menées depuis plusieurs années en Politique de la Ville, Réussite éducative...

Ils seront sensibilisés à la Convention par des correspondants du comité de Paris de l'UNICEF avec qui nous avons choisi de zoomer sur le thème des enfants –soldats.

Les scolaires, familles et le tout public pourront pendant une semaine découvrir différents espaces de culture de notre arrondissement : débats, lecture musicale, dessins en direct, seront également au rendez-vous sans oublier les auteurs PEF et Bernard Friot invités à l'événement.

Le 20 novembre les spectacles, reliés par un fil conducteur, seront tous représentés à la salle des Fêtes de la Mairie du 13^e.

Je souhaite que cette action crée des passerelles entre les générations et permette à nos jeunes de réaliser que cette Convention les concerne et représente un véritable champs d'action.

Nous remercions bien sincèrement tous nos partenaires pour leur précieuse collaboration.

Chimel, Directrice artistique de la Compagnie à Bulles

Descriptif de l'action 'MES DROITS DEVANT!'

Quatre "familles" de droits (Droit à une famille, Droit d'expression, Droit de protection, Droit de Non-discrimination)

+

Cinq tranches d'âge de 10 à 18 ans

+

Cinq arts (Théâtre, Chant, Lecture, Danse-théâtre, Arts plastiques)

+

Six lieux à Paris 13^e :

le Théâtre du Lierre, la Médiathèque -Melville, la salle Gérard Philippe du lycée Rodin, Paris Ateliers, la Maison des Illustrateurs et la Salle des fêtes de la Mairie du 13^e

=

20 relais de qualité et d'expérience pour mettre les Droits de l'enfant au Cœur de l'Action

Les écoles et les ateliers :

La classe de 6^{ème} européenne du Collège Evariste Galois interprètera sous forme clownesque des Chants du Monde menée par Diane Dupuis, chanteuse et leur professeur de lettres C.Veniard.

Au Collège Thomas Mann, les élèves de l' Internat, encadrés par Madame Bitouzé dresseront des portraits "Droits d'ici et d'ailleurs" sur des textes de PEF mis en jeu par Chimel.

Une classe de 4^{ème} créera des cartes de jeu et un gâteau d'anniversaire géants avec son professeur d'arts plastiques Elisabeth Loupiac.

Une classe de 3^{ème} du Collège Moulin des prés chorégraphiée par Chimel en danse- théâtre vivra au rythme des percussions de Karim Humbert sur un texte de accompagnés de leur professeur d'Education Physique et Sportive Edith Ollivier.

Au Lycée Rodin, une classe de 2^{de} proposera un Spectacle- Lecture d'après *La bonne âme de Se-Tchouan* de Brecht avec Mr Chéronnet, enseignant de Lettres dans une mise en espace par Chimel.

Une classe de 2^{de} des 'Arts graphiques et des arts du livre' du Lycée Corvisart réalisera les flyers/programmes . Des lycéens préparés par Eric Dodon ,illustrateur, dessineront en direct lors des spectacles.

Programme (sujet à légères modifications)

Semaine du Lundi 21 septembre :

Début des ateliers dans les classes

Jeudi 5 Novembre à 20h30 :

Grande soirée tout public

Vendredi 6 novembre 2009 à 15h :

Représentation scolaire au Théâtre du Lierre

Dessins en direct sur le spectacle par la **maison des illustrateurs**

Mardi 17 novembre 2009 à 15h :

Salle Gérard Philippe du Lycée Rodin

Présentation des 3e du collège Moulin des Prés et des 2des du Lycée Rodin

Mercredi 18 novembre à 10h30 :

Bibliothèque Médiathèque Melville

Présentation des travaux des 6es et Internat et Spectacle lecture

Jeudi 19 novembre à 14h45 :

Paris-Ateliers

Présentation : des travaux des 6es et de l'internat /Spectacle lecture

Et débat sur 'les enfants soldats'

Invités : PEF, un journaliste, un correspondant du Comité de Paris de l'Unicef.

Et à 20h15 Présentation des travaux des 3e du collège Moulin des Prés et des 2des du Lycée Rodin

Spectacle lecture et débat 'Comment se réapproprier nos droits aujourd'hui?'

Vendredi 20 novembre, représentations à 14h30 et 20h30 :

Salle des fêtes de mairie du 13ème

A 20h20 arrivée musicale en étoile des enfants-acteurs sur le parvis de la Mairie du 13ème.

Samedi 21 novembre

Maison des Illustrateurs

Exposition « Pierrot au boulot et Colombine à l'usine » sur le travail des enfants ouverte aux classes les mardi 17 jeudi 18 de 14h15 à 15h45.

Présence d'ATD quart monde, avec le livre de Julien Praud, éditions ATD, dédicace et fresque en direct par les illustrateurs de l'association et animation lecture musicale

Chaque représentation sera accompagnée d'un spectacle-lecture musical mis en espace par Chimel avec la participation des intervenants artistiques.

Les droits de l'Enfant

- Art. 1 : L'enfant-âge
- Art. 2 : Non-discrimination
- Art. 3 : Intérêt supérieur de l'enfant
- Art. 4 : Mise en oeuvre des droits reconnus dans la convention
- Art. 5 : Orientation exercée par les parents
- Art. 6 : Droit à la vie
- Art. 7 : Droit à un nom et une nationalité
- Art. 8 : Respect de l'identité de l'enfant
- Art. 9 : Non -séparation entre l'enfant et les parents
- Art. 10 : Réunification de la famille
- Art. 11 : Déplacements et non-retours illicites
- Art. 12 : Droit d'expression de l'enfant
- Art. 13 : Liberté d'expression et d'information
- Art. 14 : Liberté de pensée, de conscience et de religion
- Art. 15 : Liberté d'association
- Art. 16 : Vie privée
- Art. 17 : Médias
- Art. 18 : Obligation d'élever l'enfant
- Art. 19 : Prévention des abus
- Art. 20 : Enfants séparés de leurs parents
- Art. 21 : Adoption
- Art. 22 : Enfant réfugié
- Art. 23 : Enfant ayant un handicap
- Art. 24 : Santé de l'enfant
- Art. 25 : Examen périodique des placements de l'enfant
- Art. 26 : Sécurité sociale
- Art. 27 : Niveau de vie
- Art. 28 : Éducation
- Art. 29 : Objectifs de l'éducation
- Art. 30 : Droits culturels, religieux, linguistiques
- Art. 31 : Repos et loisirs
- Art. 32 : Protection contre l'exploitation économique
- Art. 33 : Protection contre les stupéfiants et les substances psychotropes
- Art. 34 : Protection contre l'exploitation sexuelle
- Art. 35 : Protection contre l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants
- Art. 36 : Protection contre toute autre forme d'exploitation
- Art. 37 : Torture - peine capitale
- Art. 38 : Conflit armé
- Art. 39 : Réadaptation et réinsertion
- Art. 40 : Procédure pénale
- Art. 41 : Dispositions plus favorables